



Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
1. Intitulé du projet		
Construction d'un hôtel et de 3 lots d'activités - ZAC des Portes du Loiret à Saran (45)		
2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)		
2.1 Personne physique		
Nom		Prénom
2.2 Personne morale		
Dénomination ou raison sociale	EIFFAGE IMMOBILIER GRAND OUEST	
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	CURNIER Jean-Baptiste, Directeur Opérationnel Centre	
RCS / SIRET	3 3 8 8 1 7 2 1 6 0 0 0 6 6	Forme juridique SAS
Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1		
3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet		
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))	
41.a. Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus	Le projet a pour objectif l'aménagement d'un terrain de 10.547 m ² découpés en 4 lots pour accueillir un établissement hôtelier d'environ 80 chambres et 3 locaux commerciaux. Pour répondre à la réglementation d'urbanisme et aux besoins des activités, un parking aérien d'environ 120 places de stationnement pour les véhicules légers et un emplacement bus sera nécessaire. Ces espaces de stationnement seront répartis entre un parking mutualisé de 44 places dans les espaces communs aux différentes activités et des stationnements complémentaires sur chaque lot privatif.	
4. Caractéristiques générales du projet		
Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire		
4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition		
Le projet se développe sur un terrain libre de tout usage dans la ZAC des Portes du Loiret à Saran. Les divers bâtiments seront conformes aux réglementations d'urbanisme en cours et, en particulier, au règlement de la zone AUI du PLU de Saran dont la dernière modification a été approuvée le 21 Décembre 2017. De plus, le site du projet s'inscrit dans le cadre de l'OAP ZAC de l'aérodrome. La surface de plancher des bâtiments est estimée à 2.850 m ² environ avec 120 places de stationnement aériens pour les véhicules légers et un emplacement bus.		

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Le site du projet s'inscrit dans le cadre de l'OAP ZAC de l'aérodrome dont les objectifs sont les suivants :

- Créer un quartier mixte élément constitutif du cœur de ville / Assurer la mixité des fonctions sans créer de grands secteurs monofonctionnels ;
- Faciliter l'accessibilité à ce quartier et le connecter aux autres quartiers par le développement de liaisons diverses et complémentaires (franchissements des grands axes ; liaisons douces ; voies routières et transports en commun...) ;
- Poursuivre l'aménagement en donnant au cœur géographique de la commune un rôle de réelle centralité urbaine liant les différents quartiers ;
- Préserver des aires de respiration vertes au sein du tissu urbain ;
- Construire un projet de ville visant la performance environnementale en privilégiant un urbanisme sobre, aux formes urbaines et implantations adaptées aux différents contextes, tout en limitant les pressions exercées sur l'environnement.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux se dérouleront en 2 phases - VRD Commun puis les constructions avec leurs VRD spécifiques.

Le démarrage des travaux est prévu pour le milieu de l'année 2021.

La livraison du projet est prévue fin 2022.

L'ensemble des travaux réalisés sera conforme aux prescriptions du cahier des charges de la ZAC.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet porte sur l'aménagement d'un terrain en 4 lots accueillant un établissement hôtelier d'environ 80 chambres et 3 locaux commerciaux. Pour répondre à la réglementation d'urbanisme et aux besoins des activités, un parking aérien d'environ 120 places de stationnement pour les véhicules légers et un emplacement bus sera nécessaire. Ces espaces de stationnement seront répartis entre un parking mutualisé de 44 places dans les espaces communs aux différentes activités et des stationnements complémentaires sur chaque lot privatif. La multiplicité des horaires d'usage des locaux permet d'optimiser l'utilisation des stationnements réalisés.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet a fait l'objet d'un arrêté de permis d'aménager pour la réalisation des parties communes et le découpage des lots. Des permis de construire spécifiques à chaque projets seront déposés à l'avancement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface de plancher :	2.850 m ²
Terrain d'assiette :	10.547 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Lieu-dit La Justice et le Pensier 45770
SARAN

Références cadastrales : BE 91 et 95

Coordonnées géographiques¹

Long. 01° 88' 25" E Lat. 47° 94' 22" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées:

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet n'est concerné par aucune ZNIEFF. Les sites les plus proches sont la ZNIEFF de type 2 « La Loire orléanaise » (240030651) située à environ 4,7 km au sud du site du projet et la ZNIEFF de type 1 « Grèves de Loire à l'amont et à l'aval du pont Thinat » (240030735) située à environ 5,2 km au sud-est du site du projet (cf. Annexe 7).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet n'est pas situé en zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet n'est pas situé dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope. Un arrêté préfectoral de protection de biotope (APB) est présent à environ 10,7 km au sud-ouest du site du projet. Il s'agit du site « Site des Sternes naines et pierregarin » (FR3800575), localisé sur les communes de Beaulieu-sur-Loire, Chatillon-sur-Loire, Lion-en-Sullias, Ouzouer-sur-Loire, Germiny, Guilly, Sandillon, Bou, Mareau-aux-Prés, Chaingy, Saint-Ay et Beaugency.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet n'est pas situé sur le territoire d'une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet n'est pas situé dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle, une zone de conservation halieutique ni un parc naturel régional. Le Parc Naturel Régional (PNR) le plus proche est le PNR Gâtinais français, situé à environ 49 km au nord-est du site du projet. Les réserves naturelles les plus proches sont la réserve naturelle régionale du Marais de Larchant (FR9300024), située à environ 65 km au nord-est du site du projet et la réserve naturelle nationale Saint-Mesmin (FR3600026) à environ 5,7 km au sud-ouest.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPBE première échéance de l'Etat dans le département du Loiret a été approuvé le 13 juillet 2012 infrastructures routières et autoroutières concernées par la première échéance sont celles dont le trafic annuel est supérieur à 6 millions de véhicules par jour. La commune de Saran est concernée par ces infrastructures pour l'A10 (section Artenay/Tavers) et la voie ferrée 570 000 (section Boisseaux à Tavers). La deuxième échéance a été approuvée le 27 mars 2017 et concerne les infrastructures dont le trafic est supérieur à 3 millions de véhicules. La commune de Saran est concernée par ces infrastructures pour la voie ferrée 570 000 (section Boisseaux à Tavers).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet ne se situe pas dans le périmètre de protection d'un monument historique. Le monument historique le plus proche se situe à environ 3,7 km au sud du site du projet. Il s'agit de la Maison à lucarnes de type compagnonique située sur la commune d'Orléans. (cf. Annexe 11).
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La cartographie des zones humides probables sur le territoire du SAGE Nappes de Beauce ne recense aucune enveloppe de zone humide au droit du site du projet (cf annexe 8). La zone humide probable la plus proche se localise à environ 500m au Nord du site du projet (Cf annexe 8).

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Saran n'est pas concernée par un Plan de Prévention des Risques Technologiques ni par un Plan de Prévention des Risques d'Inondation.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site BASIAS ou BASOL n'est recensé au droit du site du projet. Le site BASIAS le plus proche (CEN4502478) se situe à proximité immédiate du site, au sud-ouest. Le site BASOL le plus proche se situe à environ 2 km au sud-est du site du projet (cf. Annexe 14).
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Saran et le site du projet sont inscrits dans la Zone de Répartition des Nappes de l'Albien et du Néocomien et de la Nappe de Beauce.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet n'est pas situé dans le périmètre de protection d'un captage.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le périmètre du projet n'accueille aucun site inscrit. Le site inscrit le plus proche du site du projet est le château du Clos Saint Loup et son parc situé à environ 5,9 km au sud-est (cf. Annexe 11).
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet n'est concerné par aucun site Natura 2000. Les sites les plus proches sont la Zone de Protection Spéciale « Vallée de la Loire du Loiret » (FR2410017) désignée par l'arrêté du 22/11/2017 et située à environ 4,8 km au sud du site du projet ; ainsi que la Zone Spéciale de Conservation « Forêt d'Orléans et périphérie » (FR2400524) désignée par l'arrêté du 29/02/1996 et située à environ 3,3 km au nord-est du site du projet (cf. Annexe 6).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le périmètre du projet n'accueille aucun site classé. Le site le plus proche est localisé à environ 5,5 km au sud-est du projet. Il s'agit du « Site de Combleux » classé le 14 octobre 1988 (cf. Annexe 11).

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui Non		De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aménagement du projet à vocation d'activités à Saran ne va pas engendrer de prélèvements d'eau directs dans le sous-sol ou en surface. Néanmoins, le projet va générer une consommation d'eau potable à la hauteur des besoins des usagers des activités.
Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aménagement du site n'impliquera pas de drainages, ni de modifications prévisibles des masses d'eau souterraines. Les eaux pluviales du projet seront stockées avant rejet vers le réseau eaux pluviales existant rue Ambroise Croizat.
Ressources			
Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera excédentaire en matériaux. Les déblais excédentaires seront orientés vers des centres en adéquation avec les résultats des analyses de pollution.
Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel			
Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet situé sur la commune de Saran est principalement composé de friches. Le reste du site correspond à des zones piétinées. La biodiversité présente, que ce soit la faune ou la flore, n'est composée que d'espèces communes à très communes. Le site du projet n'est concerné par aucune mesure d'inventaires (ZNIEFF) ou de protection (Natura 2000). Aucune incidence sur les milieux semi-naturels et les espèces présentes sont donc à prévoir. Le SRCE de la région Centre-Val de Loire a été adopté par arrêté préfectoral le 16 janvier 2015. Il est à noter qu'aucun réservoir de biodiversité ou corridor écologique potentiel n'est présent au droit du site du projet (10).
Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site Natura 2000 n'est présent au niveau du site du projet. Les sites les plus proches sont la Zone de Protection Spéciale « Vallée de la Loire du Loiret » (FR2410017) située à environ 4,8 km au sud du site du projet et la Zone Spéciale de Conservation « Forêt d'Orléans et périphérie » (FR2400524) située à environ 3,3 km au nord-est du site du projet. Le site du projet n'est directement concerné par aucun site Natura 2000 ; aucune incidence sur de tels milieux naturels/semi-naturels n'est donc à prévoir.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet n'est concerné par aucun inventaire, aucune mesure de gestion ou de protection du milieu naturel/semi-naturel. Le site le plus proche est la ZNIEFF de type 2 « La Loire Orléanaise » (FR240030651) située à environ 4,7 km au sud du site du projet (cf. Annexe 7). Les milieux présents sur les emprises étudiées ne montrent aucune interaction avec cet espace d'inventaire du patrimoine naturel. Le site de projet n'est directement concerné par aucun site naturel sensible : aucune incidence sur de tels milieux naturels/semi-naturels
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'établit sur des terrains en friche et des zones prairiales (cf. Annexe 9). Le site est donc artificialisé. En ce sens, le projet n'engendrera pas de consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes. Le site du projet est situé en zone AUD (zone à destination d'habitation) du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saran dont la dernière modification a été approuvée le 21 décembre 2017
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il existe un risque Transport de Matières Dangereuses diffus sur l'ensemble de la commune de Saran. Cependant, le site du projet ne recense aucune ICPE. L'installation la plus proche se situe à environ 720 m au nord-est du site du projet (cf. Annexe 14).
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site Internet Géorisques ne recense aucune cavité souterraine au droit du site du projet. L'aléa retrait et gonflement des argiles est à priori moyen au droit du site du projet (cf. Annexe 12). Le site du projet se situe en dehors des zones potentiellement sujettes aux inondations de caves et des zones potentiellement sujettes aux débordements de nappes (cf. Annexe 13). Saran est localisée dans une zone de sismicité très faible (niveau 1 sur 5).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site BASIAS ou BASOL n'est recensé au droit du site du projet. Le site BASIAS le plus proche (CEN4502114) se localise à environ 50 m au sud-ouest du site du projet. Le site BASOL le plus proche se localise à environ 860 m à l'est du site du projet (cf. Annexe 14). Le site du projet n'est concerné par aucune servitude d'utilité publique inscrite au PLU de Saran (cf. Annexe 16).
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera générateur de trafic (déplacements liés aux activités) à la hauteur de l'accueil des 80 résidents de l'hôtel, des futurs employés et utilisateurs des locaux d'activités.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet n'est pas de nature à générer des nuisances sonores significatives, en dehors des périodes de chantier (impact temporaire). Lors de l'exploitation du site, les nuisances sonores susceptibles d'être générées sont liées à l'augmentation locale du trafic et à l'accueil des usagers. L'arrêté préfectoral portant classement sonores des infrastructures de transport terrestres du département du Loiret déterminant l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit concerne le site du projet pour : la RD2701 (catégorie 2 - 250 m) (cf. Annexe 14).

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'est pas de nature à générer des vibrations, en dehors des périodes de chantier (circulation et mouvements des engins de chantier : impact temporaire).</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet va générer des émissions lumineuses propres à l'éclairage public du site. Le site d'étude se situe dans une zone défavorable à la qualité du ciel nocturne (100-200 étoiles visibles). Cela révèle une pollution lumineuse omniprésente. Les constellations et quelques étoiles supplémentaires apparaissent. Au télescope, certains Messier se laissent apercevoir.</p> <p>Le projet n'engendrera pas d'effets cumulés significatifs.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet va nécessairement produire des rejets liquides tels que les écoulements des eaux pluviales sur les surfaces imperméabilisées. Les eaux pluviales du projet seront stockées avant rejet vers le réseau eaux pluviales existant rue Ambroise Croizat. Les eaux usées seront raccordées au réseau d'assainissement communal existant.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet va nécessairement produire des effluents durant son exploitation (effluents domestiques à la hauteur d'environ 80 résidents de l'hôtel auxquels s'ajoute les effluents générés par les employés et utilisateurs des activités). La charge hydraulique de la station d'épuration d'Orléans La Chapelle-Saint-Mesmin présente une capacité nominale de 350 000 E.H. La charge maximale en entrée est égale à 281 177 E.H. Elle possède donc une réserve de capacité.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet va nécessairement produire des déchets liés à l'aménagement en lui-même (chantier), mais également durant son exploitation (emballages, ordures ménagères).</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Comme vu précédemment, le site du projet ne se situe pas dans le périmètre de protection d'un monument historique (cf. Annexe 11). Un soin particulier sera apporté sur le traitement des espaces verts aux abords du projet.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera une modification des activités présentes aujourd'hui sur le site, du fait de la reconversion d'une parcelle occupée par des friches au profit de la construction d'une opération à vocation d'activités.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Dans le cadre de l'évaluation des incidences cumulées du projet avec d'autres projets connus, l'analyse a porté prioritairement sur le territoire communal de Saran. Dans un souci de complétude de l'analyse, tous les projets connus situés sur les communes limitrophes ont également été recherchés. Pour cela, la recherche a été effectuée sur les différents sites internet des services de l'Etat (site de la MRAE, CGEDD et fichier national des études d'impact) référençant les avis de l'autorité environnementale (Date de consultation : 17/01/2020). Seuls les projets d'aménagement référencés à partir de 2018 sont intégrés à cette analyse. Treize projets ont été référencés : à Saran (parking rue de la Forêt, Aménagement du site Quelle), à Orléans (future ZAC sur le site des Groues, projet de zone d'aménagement concerté « Val d'Ouest », zone d'aménagement concerté (ZAC) « Fil-Soie », projet CO'Met, Archives départementales, Piste partagée sur le pont Joffre) à Saint-Jean-de-la-Ruelle (zone commerciale et de services rue Paul Doumer), à Fleury-les-Aubrais (exploitation des activités d'abattage et de transformation de viandes, relocalisation de la fête foraine, création de la zone d'aménagement concerté (ZAC) « Interives 1 », Réhabilitation de la friche l'Eldorado, Création d'un centre culturel) et à Gidy (projet « Bio-S » de la société LES LABORATOIRES SERVIER INDUSTRIE). De plus, il est important de préciser que le projet s'insère dans une ZAC et que par conséquent, les autres parcelles seront également aménagées par des promoteurs. Le projet est susceptible de faire l'objet d'effets cumulés avec ces autres projets connus. Ces aménagements pourront être à l'origine d'une hausse des déplacements et des trafics routiers du secteur. La hausse de l'imperméabilisation des sols sur le secteur contribuera également à augmenter les ruissellements des eaux pluviales, qui devront être gérés en conséquence. Par ailleurs, ces projets engendreront une hausse de consommations en eau potable et en électricité, ainsi qu'une hausse de la production des déchets et des effluents, les réseaux communaux devront être adaptés en conséquence.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le site du projet est desservi par le réseau de transport en commun de l'agglomération. Ce réseau sera renforcé.
 La continuité naturelle et paysagère établie dans le cadre de la ZAC sera respectée.
 Une voie piétonne et une voie cyclable sont présentes à proximité du projet et permettront de rejoindre le centre bourg.
 Une attention particulière sera apportée aux espaces verts par la mise en place d'une frange paysagère.
 Les eaux pluviales du projet seront gérées par un bassin de rétention et un bassin enterré avec rejet à débit de fuite régulé.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 7 : Sites naturels sensibles
Annexe 8 : Localisation des zones humides
Annexe 9 : Occupation du sol du site d'étude
Annexe 10 : Extrait du SRCE Centre-Val de Loire : toutes sous-trames confondues
Annexe 11 : Patrimoine culturel et paysager
Annexe 12 : Aléa retrait/gonflement des argiles
Annexe 13 : Risque de remontées de nappes
Annexe 14 : Nuisances et pollutions
Annexe 15 : Extrait du plan de zonage du Plan Local d'Urbanisme de Saran
Annexe 16 : Extrait du plan des servitudes d'utilité publique de Saran

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Saint Cyr sur Loire

le 07/01/2021

Signature

JEAN-BAPTISTE CURNIER



EIFFAGE IMMOBILIER GRAND OUEST
5 rue Claude Lewy
45077 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. 02 38 22 66 66 - Fax 02 38 22 22 18

